

Letter of Agreement

IVAO – Division France



Indicatif : **LOA-FR-LFEE**

Date : **22 avril 2021**

Version : **v5**

Validité : **permanente**

Rédacteurs : FR-AOC, FR-AOAC, LFEE-CH, LFEE-ACH

Contact : fr-atcops@ivao.aero

Objet : LOA de la FIR de Reims (LFEE)

1. Préambule

Cette lettre d'agrément (LOA, *Letter of Agreement*) a pour but de définir les positions de contrôle et les procédures de coordination à appliquer au sein la **FIR de Reims** dans le cadre des ATS (*Air Traffic Services*) fournis aux trafics opérant en règle de vol IFR ou VFR.

Le contenu a été approuvé par les Chefs de FIR concernés, le Département Training et le FR-HQ et s'impose à tous les membres de la Division France et à tout membre d'une division étrangère disposant d'un GCA en France.

2. Procédures générales

Le trafic en séquence en sortie/entrée de TMA doit être transféré avec une séparation minimale de **5 NM**. La **séparation opérationnelle conseillée** pour assurer une régulation aisée est de **8-10 NM**. Cette séparation doit être **constante** (trafics restreints à la même vitesse) ou **croissante** (trafic précédent avec vitesse supérieure au suivant). La coordination des clairances de vitesse doit s'effectuer **par la mise à jour des étiquettes** et ne nécessite ni l'approbation, ni l'accusé de réception du contrôleur qui reçoit le transfert.

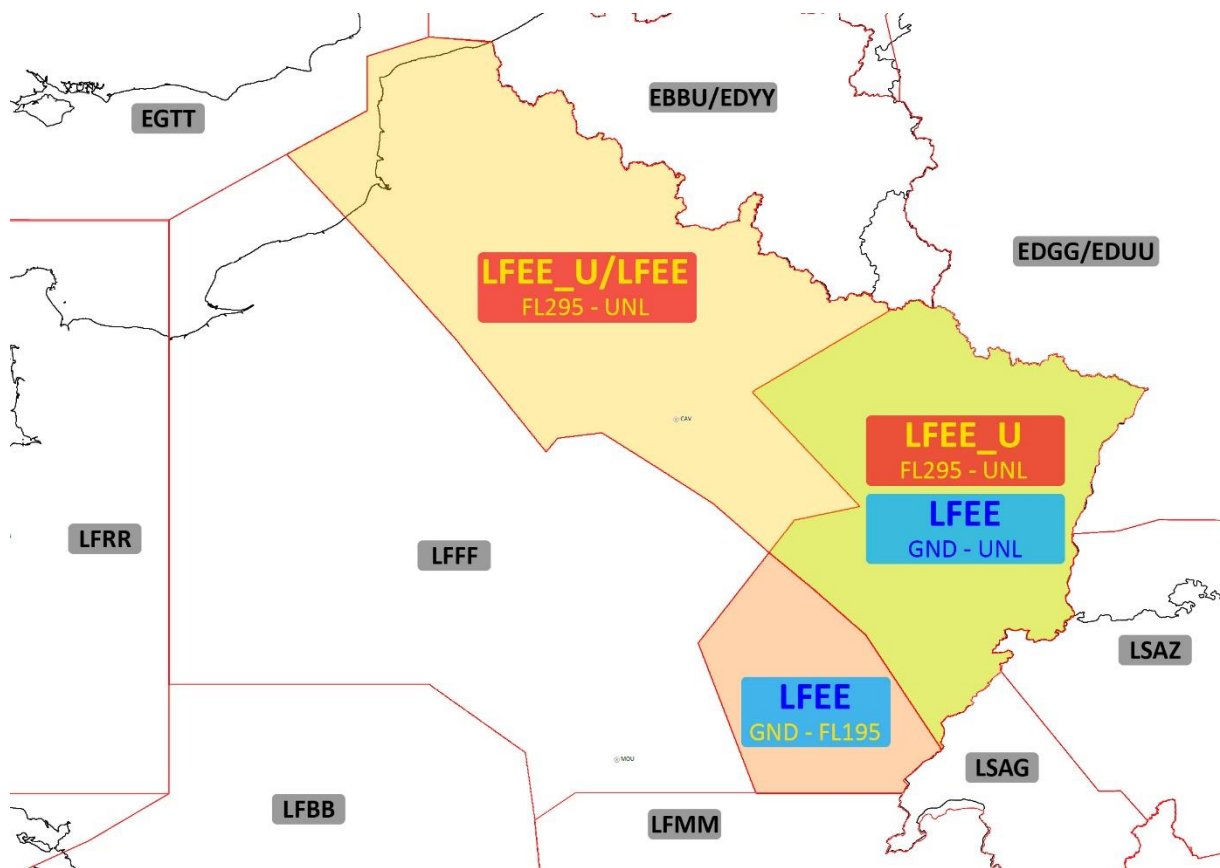
Le **transfert** doit être **effectué au plus tôt** et, dans la mesure du possible, **3000 ft maximum avant que le niveau de vol autorisé ne soit atteint**.

Lorsque le **trafic est transféré**, il doit être **séparé et libre de tout conflit**. En l'absence de clairance modifiant la route, l'altitude ou la vitesse des trafics, **l'ATC transférant reste responsable de la séparation** entre ces trafics.

3. Les positions de contrôle

3.1 Les contrôles en route (CTR)

L'unité ATC en charge des espaces FIR et UIR gérés par l'ACC de Reims est **Reims Control** et comporte un seul secteur primaire (LFEE_CTR). Ce secteur peut être dégroupé en deux sous-secteurs (LFEE_CTR et LFEE_U_CTR) selon les conditions définies par la [règle ATC 4.3](#). Les limites latérales et verticales de l'espace sous la responsabilité de la position CTR sont indiquées dans la figure et le tableau ci-dessous.



Les fréquences associées aux positions CTR indiquées ci-dessous.

Position ATC	Indicatif	Fréquence	Commentaires
Secteur Primaire			
Reims Control	LFEE_CTR	127.555	Secteur Sud-Est : SFC-UNL Secteur Nord-Ouest : FL295-UNL (Service ATS fourni par Paris Contrôle sous le FL295 dans le secteur Nord-Ouest)
Secteurs secondaires			
Reims Control (Upper)	LFEE_U_CTR	135.505	FL295-UNL

En l'absence des ATC correspondants, l'ATC en position CTR reçoit la délégation des espaces correspondants aux positions suivantes.

Position ATC	Indicatif	Commentaires
Secteur Primaire		
Reims Control	LFEE_CTR	Lorraine Approche (position LFJL_APP et sous-jacentes) Etain Approche (position LFQE_APP et sous-jacentes) Phalsbourg Approche (position LFQP_APP et sous-jacentes) Bâle Approche (position LFSB_APP et sous-jacentes) Saint Dizier Approche (position LFSI_APP et sous-jacentes) Ochey Approche (position LFSO_APP et sous-jacentes) Strasbourg Approche (position LFST_APP et sous-jacentes) Luxeuil Approche (position LFSX_APP et sous-jacentes)
Secteurs secondaires		
Reims Control (Upper)	LFEE_U_CTR	Aucun

Il est rappelé que l'ACC fournit le Service d'Information de Vol (SIV) dans les espaces aériens qui lui sont délégués (y compris dans les aérodromes disposant d'une position AFIS) dans la limite de ses compétences et de la charge de trafic. Le cas échéant, le contrôleur doit indiquer sur son ATIS s'il fournit le SIV.

De même, la délégation des positions d'approche implique le contrôle de la tour et du sol. Néanmoins, l'ACC peut limiter la délivrance de ses services aux clairances essentielles (mise en route, roulage, décollage, atterrissage) et transférer les trafics sur la fréquence d'auto-information lorsqu'ils ne sont pas conflictuels.

3.2 Le contrôle d'approche (APP)

Les unités ATC en charge des espaces des approches dans la FIR de Reims, ainsi que les espaces qui leur sont délégués, sont indiquées ci-dessous.

Position ATC	Indicatif	Fréquence	Espaces contrôlés	Positions sous-jacentes	Espaces délégués
Secteur Strasbourg					
Strasbourg	LFST_APP	120.700	TMA Strasbourg 1-9 TMA Sarre SIV Strasbourg 1-2	LFST_TWR	L'espace frontalier est délégué à Baden (voir LOA-FR-EDGG-LFEE). Les approches Lorraine, Etain et Saint Dizier sont déléguées à Strasbourg lorsqu'elles ne sont pas actives
Lorraine	LFJL_APP	119.125	TMA Lorraine 1-5 SIV Strasbourg 3	LFJL_TWR	Lorraine Approche est déléguée à Strasbourg lorsqu'elle n'est pas active
Etain	LFQE_APP	120.125	TMA Etain 1-2 (MIL)	LFQE_TWR	Etain Approche est déléguée à Lorraine lorsqu'elle n'est pas active
Ochey	LFSO_APP	127.250	TMA Ochey TMA Nancy 1-4 (MIL)	LFSO_TWR ****AFIS*** LFSG_TWR LFSN_TWR	Ochey Approche est déléguée à Lorraine lorsqu'elle n'est pas active
Phalsbourg	LFQP_APP	118.450	TMA Phalsbourg (MIL)	LFQP_TWR	Phalsbourg Approche est déléguée à Strasbourg lorsqu'elle n'est pas active
Saint Dizier	LFSI_APP	134.775	TMA St Dizier (MIL)	LFSI_TWR	Saint Dizier Approche est déléguée à Lorraine lorsqu'elle n'est pas active
Secteur Bâle					
Bâle	LFSB_APP	119.355	TMA Bâle 1-14 SIV Bâle 1.1 ;1.3 ;2.1-3	LFSB_TWR LFGA_TWR LFGJ_TWR ****AFIS*** LFSO_TWR LFLH_TWR LFQM_TWR LFSM_TWR	Le SIV 1.2 et l'espace frontalier sont délégués à Zurich (voir LOA-FR-LFEE-LSAZ).
Luxeuil	LFSX_APP	129.925	E (SFC-UNL) + S (SFC-FL195)	LFSX_TWR	Luxeuil Approche est déléguée à Bâle lorsqu'elle n'est pas active

3.3 Le contrôle d'aérodrome (TWR, GND, DEL)

Les unités ATC en charge des espaces afférents aux aérodromes dans la FIR de Reims sont indiquées ci-dessous.

Position ATC	Indicatif	Fréquence	Commentaires
Secteur Bâle			
Bâle	LFSB_DEL	121.955	Contrôle HCOL (Colmar CH), HDOL (Dijon Bocage CH) et HDOL (Dole)
	LFSB_GND	121.605	
	LFSB_TWR	118.300	
Dijon	LFSD_TWR	118.325	Position AFIS
Colmar	LFGA_TWR	119.000	-
Luxeuil	LFSX_TWR	122.100	Fermé à la CAP -/- Réserve à l'administration
Dôle	LFGJ_TWR	130.775	Position AFIS
Chalons	LFLH_TWR	118.600	Position AFIS
La Vèze	LFQM_TWR	122.200	Position AFIS
Montbeliard	LFSM_TWR	132.075	Position AFIS
Secteurs Lorraine			
Lorraine	LFJL_GND	121.705	Contrôle HMER (Metz Mercy CH)
	LFJL_TWR	122.075	
Étain	LFQE_GND	132.700	Fermé à la CAP -/- Réserve à l'administration
	LFQE_TWR	136.100	
Ochey	LFSO_TWR	122.100	Fermé à la CAP -/- Réserve à l'administration
Saint Dizier	LFSI_GND	122.100	Fermé à la CAP -/- Réserve à l'administration
	LFSI_TWR	134.175	
Nancy	LFSN_TWR	119.600	Position AFIS
Épinal	LFSG_TWR	120.200	Position AFIS
Secteur Strasbourg			
Strasbourg	LFST_GND	121.805	Contrôle HAUT (Strasbourg Hautepierre CH) et HSTR (Strasbourg N.H.C.)
	LFST_TWR	119.250	
Phalsbourg	LFQP_GND	136.600	Fermé à la CAP -/- Réserve à l'administration
	LFQP_TWR	129.800	

4. Les procédures de coordination

Les procédures de coordination entre l'ACC de Reims et les positions d'approche sous-jacentes sont définies comme suit. Elles constituent un cadre général qui n'épuise ni ne remplace la coordination entre ATC. Toute procédure de coordination ne figurant pas dans cette LoA est à établir au cas par cas. De même, la coordination entre l'approche et la tour (niveau initial lorsqu'il n'est pas publié, procédure de remise des gaz, départs OMNI, entrées/sorties VFR, etc.) est laissée à l'initiative des ATC.

Position ATC	Indicatif	AD	Départ/Arrivée	FL autorisé	DCT autorisé
Départs (LFXX_APP → LFEE_CTR)					
Lorraine Approche	LFJL_APP		MONCE	FL 70	Premier FIX En-route
Étain Approche	LFQE_APP		-	5000 ft	
Phalsbourg Approche	LFQP_APP		-	Coordination avec Strasbourg	
Bâle Approche	LFSB_APP		GTQ/STR	FL 140	Premier FIX En-route
Saint Dizier Approche	LFSI_APP		-	5000 ft	
Ochey Approche	LFSO_APP		-	-	
Strasbourg Approche	LFST_APP		BERUG /EPIKO/GTQ/MIRGU/POGOL	FL 140	Premier FIX En-route
Luxeuil Approche	LFSX_APP		-	FL60	
Arrivées (LFEE_CTR → LFXX_APP)					
Lorraine Approche	LFJL_APP	LFJL	MONCE	FL80	GTQ/MTZ
		LFSG	-		EMT
Étain Approche	LFQE_APP	LFQE	-	FL60	ETN/MCY
Phalsbourg Approche	LFQP_APP	LFQP	-	Coordonner avec Strasbourg	
Bâle Approche	LFSB_APP	LFGA	-	FL150	HO
		LFGJ	-		DO
		LFLH	-		CC
		LFQM	-		BSV
		LFSB	ARPUS/LUL MIRGU GTQ/STR	FL110 FL150 FL150	ARPUS ARPUS INTEM
		LFSM	-	FL150 (Nord) FL110 (Sud)	HR
Saint Dizier Approche	LFSI_APP	LFSI	-	FL60	LOUPY
Ochey Approche	LFSO_APP	LFSO	-	Coordonner avec Lorraine	
Strasbourg Approche	LFST_APP	LFST	RWY05 :EPL/GTQ/LUL RWY23 :EPL/GTQ/LUL	FL150	BAKIX SAV
Luxeuil Approche	LFSX_APP	LFSX	-	FL70	LXI

Les procédures de coordination des départs/arrivées Lorraine/Strasbourg-Est et Lorraine-Nord sont définies dans les LOA-FR-EDGG-LFEE et LOA-FR-LFEE-LFFF respectivement.